

## Encourager l'économie locale en chauffant les bâtiments autrement

En tant que maître d'ouvrage des bâtiments de sa commune ou de son intercommunalité, l'élu est décisionnaire de l'énergie utilisée. Il peut donc être force de proposition pour encourager l'utilisation d'énergies renouvelables comme le bois.

En effet, lorsqu'un nouveau bâtiment est construit, ou qu'un ancien doit être rénové, le choix du mode de chauffage appartient au conseil municipal et peut être imposé à l'architecte ou au maître d'œuvre.

L'association des Collectivités forestières se mobilise pour que les communes utilisent l'énergie de leurs territoires, encourageant ainsi l'économie locale. Celles-ci doivent simplement s'équiper de chaudières automatiques au bois pour en bénéficier et avoir un regard éclairé sur leur approvisionnement !



La loi pour la Transition écologique impose des réductions drastiques de nos émissions de Gaz à Effet de Serre, le bois-énergie fait partie des leviers pour atteindre ces objectifs.

**3 à 4 fois plus d'emplois créés en France en choisissant cette énergie !**

*EN FRANCE, CHAQUE ANNÉE, ON NE RÉCOLTE QUE LA MOITIÉ DE L'ACCROISSEMENT BIOLOGIQUE DES FORÊTS. LA RESSOURCE NON PRÉLEVÉE EST ENCORE TRÈS ABONDANTE.*

**DE QUELQUES KILOMÈTRES À UNE CENTAINE AU MAXIMUM, VOUS TROUVEREZ TOUJOURS DE LA RESSOURCE POUR ALIMENTER VOTRE CHAUDIÈRE.**

*EN COMPARAISON AVEC LES ÉNERGIES FOSSILES QUI PROVIENNENT DE PAYS ÉTRANGERS, LE BILAN ÉNERGÉTIQUE, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL RESTE LARGEMENT FAVORABLE AU BOIS-ÉNERGIE.*

**DÉJÀ PRÈS DE 1 000 INSTALLATIONS EN OCCITANIE QUI CONSOMMENT QUASIMENT 600 000 TONNES DE BOIS PAR AN.**

**C'EST UNE FAÇON DE CONTRIBUER À L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES ET DE RÉINJECTER LES DÉPENSES LIÉES À L'ÉNERGIE LOCALEMENT** (50 €/AN/HABITANT EN MOYENNE DE DÉPENSES POUR L'ÉNERGIE DANS LES COMMUNES. CHIFFRE ADEME)



Source ADEME

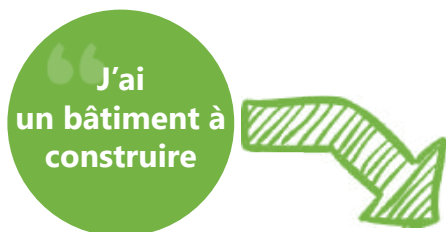


*Le bois-énergie, c'est la possibilité de chauffer vos bâtiments avec une énergie locale, renouvelable, neutre en carbone et disponible !*

# Quand utiliser cette fiche ?

Il est nécessaire de préparer en amont les choix techniques pour qu'ils soient pris en compte par les professionnels (architectes, maîtres d'œuvre, bureaux d'études).

Ainsi, dès qu'un bâtiment doit être construit ou que l'une de vos installations de chauffage donne des signes de faiblesse, **faites appel à nos services pour vous donner les clés d'une bonne conception de chauffage automatique au bois-énergie et maximiser les sources de financement.**



1

Je prends contact avec les Collectivités forestières pour un accompagnement technique

2

J'inscris mes souhaits dans le cahier des charges de consultation

3

Je consulte en priorité les fournisseurs de bois locaux pour l'approvisionnement de la nouvelle chaudière

***Nous sommes là pour vous aider à chaque étape !***

## AVANTAGES DE LA DÉMARCHE

Bénéfice environnemental important

Economie locale encouragée

Circuits courts valorisés

Economies de fonctionnement pour ma commune



## ELU.E JE PEUX AGIR

- ▶ Délibérer pour systématiser l'étude d'une solution bois-énergie pour tous les projets en neuf ou en rénovation
- ▶ Faire appel aux services de l'association des Collectivités forestières pour être accompagné à chaque étape
- ▶ Sensibiliser les citoyens en étant exemplaire
- ▶ Valoriser le savoir-faire local et les ressources de vos territoires
- ▶ Communiquer largement pour généraliser l'utilisation de cette énergie



L'ensemble de nos actions est rendu possible grâce aux nombreuses adhésions de communes, intercommunalités et départements de la région. Nous remercions les adhérents pour leur soutien, et appelons les autres collectivités à nous rejoindre afin de poursuivre nos actions à vos côtés.

Document réalisé par nos soins, en juin 2020 avec le soutien financier de :



### CONTACTEZ-NOUS

Collectivités forestières Occitanie

04.11.75.85.17

[occitanie@communesforestieres.org](mailto:occitanie@communesforestieres.org)

[www.collectivitesforestieres-occitanie.org](http://www.collectivitesforestieres-occitanie.org)